

Communiqué de Presse

Nombreuses infractions et délits routiers constatés sur les routes neuchâtelaises lors du week-end du Jeûne-fédéral

La police neuchâtelaise a mené ce week-end des opérations de contrôles routiers afin de lutter contre le bruit excessif et les mauvais comportements au volant ou au guidon. Lors de ces contrôles, de nombreuses infractions, un délit de chauffard et même un contresens sur l'autoroute ont été constatés.

Les spécialistes de la police de la circulation ont mené du samedi 19 au lundi 21 septembre des contrôles routiers dans le canton afin de lutter contre les nuisances sonores et les mauvais comportements routiers. 62 voitures et 24 motos ont été contrôlées. 31 dénonciations pour des dépassements de vitesse ont été délivrés, 4 dénonciations pour du bruit (comportement et équipement). Un conducteur s'est vu saisir son permis pour une ivresse non-qualifiée, tandis qu'un autre automobiliste faisait l'objet d'un signalement et a été interpellé.

Dépassements graves de la vitesse et délit de chauffard :

- Samedi 19 septembre 2020 à 1840, lors d'un contrôle radar sur la H 10, à Noiraigue, à la hauteur de Rosières, en direction Travers, un automobiliste de 27 ans, domicilié au Val-de-Travers, a été mesuré à **125 km/h** (déductions faites), sur un tronçon limité à 80 km/h. Interpellé au Crêt de l'Anneau, il a reconnu les faits. Son permis de conduire a été saisi sur le champ
- Dimanche 20 septembre 2020 à 1606, lors d'un contrôle radar sur la route de la Tourne, un motard de 30 ans, domicilié dans le canton de Fribourg, a été mesuré à la vitesse de **181 km/h** (déductions faites), sur un tronçon limité à 80 km/h. L'intéressé a reconnu les faits. Il s'agit d'un délit de chauffard. Son permis de conduire a été saisi. *Il risque de 1 à 4 ans d'emprisonnement et une suspension de son permis de conduire pour 2 ans au minimum*
- Lundi 21 septembre 2020 à 1512, un automobiliste neuchâtelois de 31 ans, qui circulait sur la N 20 de La Chaux-de-Fonds, en direction du Locle a été contrôlé à une vitesse de **165 km/h** (déductions faites) sur un tronçon limité à 100 km/h. Interpellé

à l'entrée du Locle, l'intéressé a reconnu les faits. Son permis de conduire a été saisi sur-le-champ

Contresens sur l'autoroute à La Chaux-de-Fonds, au Bas-du-Reymond

Lundi 21 septembre 2020, à 1550, un chauffeur portugais de 56 ans, qui conduisait un train-routier immatriculé au Portugal a circulé à contre-sens de la sortie du tunnel Mont-Sagne à la station-service du Bas-du-Reymond. Il a été intercepté peu avant le giratoire du Reymond par une patrouille. L'intéressé a reconnu les faits, tout en déclarant avoir suivi son GPS. Son permis de conduire portugais a été saisi sur le champ.

Accidents et ivresses au volant

Pour ce même week-end, Cinq accidents de circulation dont trois avec des blessés ont été recensés dans le canton. **9 automobilistes se sont vus saisir leur permis pour avoir conduit sous l'effet de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments.** Le taux d'alcool le plus élevé constaté revient à une conductrice avec un taux de 1,2 mg/l soit un équivalent de 2,4 pour mille.

Neuchâtel, le 22 septembre 2020

Service information et prévention

Police.presse@ne.ch

032/889 9000